Construire ou améliorer son plan de prévention

REFERENCE: SEC101
Formateur: LC ACADEMIE S.A.

8.0 Heures

Description

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 23.03.18). L'intervention d'entreprises extérieures sur son propre site est source de nombreux dangers qu'il convient de maîtriser car le Code du Travail prévoit que l'employeur de l'entreprise d'accueil est responsable de la sécurité de toutes les personnes présentes sur son site. En cas d'accident, il appartiendra à celui-ci de démontrer que les mesures de prévention adéquates ont été mises en œuvre ET ont été communiquées. Au travers d'exercices (60 % de la formation), les participants apprendront comment construire un plan de prévention adapté à leur structure

Objectifs

L'intervention d'entreprises extérieures sur son propre site est source de nombreux dangers qu'il convient de maîtriser car le Code du Travail prévoit que l'employeur de l'entreprise d'accueil est responsable de la sécurité de toutes les personnes présentes sur son site.

En cas d'accident, il appartiendra à celui-ci de démontrer que les mesures de prévention adéquates ont été mises en œuvre ET ont été communiquées.

Au travers d'exercices (60 % du temps de formation), les participants apprendront comment construire un plan de prévention adapté à leur structure.

Illustration du concept : vidéo de l'INRS

La formation ne concerne pas le cas des chantiers requérant la désignation d'un coordinateur de sécurité agréé.

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 23.03.18).

Public cible

Direction, travailleur désigné, délégué à la sécurité, responsable maintenance, ...

Toute personne chargée de l’accueil et de la sécurité des entreprises extérieures

Contenu

Que dit la réglementation luxembourgeoise ?

Comment mettre en œuvre la réglementation luxembourgeoise ?

Présentation d’une bonne pratique : le Plan de Prévention

Conseils pour la mise en place d’un Plan de Prévention dans son entreprise

Exercices pratiques (60 % de la durée de la formation)

Pédagogie

Exposés théoriques illustrés d’applications pratiques, exercices, discussions, échanges d’expériences

Indications

Pas de prérequis nécessaires